

## Benaïssa Line

---

**De:** Benaïssa Line  
**Envoyé:** jeudi, 4 février 2021 14:34  
**Objet:** GPRH - Newsletter "cas de rigueur"

**Importance:** Haute

Chers Membres,

Comme vous l'avez certainement vu, la Confédération et le Canton de Genève ont décidé d'apporter une nouvelle aide aux entreprises qui ont subi des pertes durant l'année 2020, suite à la pandémie. A Genève, le montant de cette aide s'élève pour l'instant à CHF 250 millions.

Cette aide financière est octroyée à Genève sous la forme de prêts à fonds perdu ; elle est destinées aux entreprises qui ont:

- fait l'objet d'une **fermeture imposée par une autorité /fédérale ou cantonale depuis plus de 40 jours** dès le 1<sup>er</sup> novembre 2020,

**ou**

- connu une baisse de leur chiffre d'affaires **de plus de 40%** en 2020 par rapport au chiffre d'affaire moyen de 2018 et 2019 , suite aux mesures prises par les autorités pour lutter contre l'épidémie de coronavirus. Cette aide sera calculée en se fondant sur le chiffre d'affaires réalisé au cours des douze derniers mois. **A Genève**, les autorités ont décidé d'aller au-delà des aides fédérales en ce sens que les entreprises subissant une perte de chiffre d'affaires entre **25% et 40%** pourront aussi bénéficier de cette aide.

Cette aide consiste en la prise en charge des coûts que l'entreprise n'arrive pas à assumer ; elle s'élèvera au maximum à **CHF 750'000.- ou 20% du chiffre d'affaires 2018-2020**.

Elle remplacera toutes les autres aides économiques proposées par l' Etat **sauf les RHT et/ou APG** qui peuvent continuer à être sollicitées.

Vous trouverez plus d'informations en cliquant sur les liens suivants : <https://www.ge.ch/actualite/formulaire-demande-aide-aux-entreprises-genevoises-2021-3-02-2021> ou <https://helpcenter.easygov.swiss/hc/fr-ch/sections/360002233818-Des-mesures-destin%C3%A9es-aux-entreprises-dans-les-cas-de-rigueur>

Le formulaire pour obtenir l'aide financière est disponible sur la page :

[https://ge.ch/edem-pub2/dgdericasrigueur/formulaire/Controler?action=login&documentId=dgdericasrigueur&mediaType=ji\\_html&ids=userData,draftData&portal=StandalonePortal](https://ge.ch/edem-pub2/dgdericasrigueur/formulaire/Controler?action=login&documentId=dgdericasrigueur&mediaType=ji_html&ids=userData,draftData&portal=StandalonePortal) .

**La FER Genève a préparé un tutoriel** pour vous aider à remplir ce formulaire. Il se trouve sur le lien suivant : <https://www.fer-ge.ch/web/fer-ge/coronavirus>

Parmi les documents nécessaires à la demande, il vous faudra réunir:

- Bilan et compte de résultat 2018 (en un seul fichier);
- Bilan et compte de résultat 2019 (en un seul fichier);
- Extrait du registre des poursuites daté de moins de 15 jours au dépôt de la demande;
- Extrait du registre du commerce (RC) ou attestation d'indépendant de la caisse AVS;
- Copie de la dernière déclaration AVS détaillée;

- Copie de(s) pièce(s) d'identité(s);
- Un relevé d'identité bancaire fourni par votre banque (e-banking) (pour éviter le refus des paiements)

Il conviendra aussi de signer une convention laquelle détaille vos obligations résultant de cette demande d'aide : <https://www.ge.ch/document/convention-demande-aide>.

**Nous vous rappelons qu'en demandant cette aide vous vous engagez pour une durée de 3 ans:**

- **À ne plus distribuer de dividende ou tantième et à ne pas rembourser d'apports de capital ;**
- **A ne pas octroyer de prêts aux propriétaires des entreprises ;**
- **A ne pas transférer les fonds accordés par l'Etat de Genève à une société tierce ou à une société du groupe qui vous est directement ou indirectement liée et dont le siège n'est pas en Suisse.**

Enfin nous vous rendons attentifs au fait que l'Etat procédera à des contrôles. En cas de fraude, vous vous exposez non seulement à devoir rembourser les sommes que vous aurez perçues indument, mais également à des sanctions pénales.

Notre secrétariat se tient à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Nous vous prions de croire, Chers Membres, en l'expression de nos sentiments dévoués.



Groupement professionnel des restaurateurs et hôteliers  
Isabelle Coral  
Secrétaire patronale  
Rue de Saint-Jean 98 - Case postale 5278 - 1211 Genève 11  
Tel : 058 715 37 76  
[isabelle.coral@fer-ge.ch](mailto:isabelle.coral@fer-ge.ch)